



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210329-BUR-AG-21-019-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 29 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo, suite à un affaissement localisé

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS :

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo, suite à un affaissement localisé

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 8 février 2021 approuvant le projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo suite à un affaissement localisé et son plan de financement ;

Considérant que le montant prévisionnel initial du projet d'établissait à 100 000€ HT ;

Considérant que suite aux études géotechniques opérées au droit de l'affaissement, l'évaluation financière des travaux a été majorée, le montant global du projet s'établit à présent à 120 000 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo suite à un affaissement localisé, comme suit :

Dépenses en € HT	120 000 €		
Recettes	Collectivité de Corse- Dotation quinquennale	50,00%	60 000 €
	Autofinancement CAB	50,00%	60 000 €

Bureau du 29 mars 2021

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réparation de la pelouse synthétique du stade de Volpajo, suite à un affaissement localisé

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AVR. 2021
et publication ou notification
du 01 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI